

Des résultats en amélioration en 2017, en avance par rapport à la trajectoire fixée par les partenaires sociaux

Les régimes complémentaires Agirc et Arrco présentent des résultats en amélioration, pour l'exercice 2017, à la suite de la consolidation de leurs comptes. Le déficit s'élève à 569 millions d'euros contre 2,1 milliards d'euros en 2016.

Un déficit en nette diminution par rapport à 2016

Le déficit technique des régimes, c'est-à-dire la différence entre les ressources et les charges - hors produits financiers générés par le placement des réserves diminue et passe de - 4,195 milliards d'euros en 2016 à - 2,908 milliards d'euros en 2017. Ces résultats en sensible amélioration sont le fruit des premières mesures adoptées par les partenaires dans l'accord de 2015 et mises en œuvre dès 2016, auxquelles s'ajoutent des facteurs économiques et démographiques.

- **Les ressources augmentent de 3% par rapport à l'exercice précédent.**
Constituées, pour l'essentiel, des cotisations des entreprises et des salariés, elles s'élèvent à plus de 77 milliards d'euros en 2017. Cette augmentation est la conséquence principalement d'une bonne conjoncture économique, caractérisée par une progression de la masse salariale globale de l'Agirc-Arrco de 3,6%, contre 2,3% en 2016.
- **La décélération des charges des régimes se poursuit.**
Composées pour l'essentiel des allocations versées aux retraités, elles représentent 80 milliards d'euros, en hausse d'1,2% par rapport à 2016. Cette décélération initiée depuis 2013 résulte en grande partie de l'incidence du relèvement progressif de l'âge de la retraite de 60 ans à 62 ans, dont la dernière étape est intervenue en 2017, et des décisions des partenaires sociaux.

Les réserves financières des régimes s'élèvent en 2017 à 62,5 milliards d'euros en légère diminution par rapport à 2016. Le déficit technique a été réduit de 1,4 milliard d'euros par l'imputation des produits financiers. S'y ajoute la prise en compte, à titre exceptionnel, de la dévolution de la nue-propriété des logements transférés de la Foncière Logement (840 millions d'euros).

Au total, le déficit global des régimes Agirc et Arrco s'élève à -569 millions d'euros contre -2,134 milliards d'euros en 2016.

L'amélioration des résultats de 596 millions depuis la publication, en mars 2018, des résultats prévisionnels, s'explique en partie par les décalages de traitement de la Déclaration sociale nominative (DSN), suite à son déploiement progressif en 2017 dans les entreprises.

Les régimes Agirc et Arrco sont les principaux régimes de protection sociale à avoir traité les DSN au niveau des données individuelles et donc ceux qui ont dû faire face à toutes les problématiques liées au démarrage de ce projet majeur, pour toutes les parties prenantes concernées. Dans ce contexte, les commissaires aux comptes ont certifié les comptes Agirc-Arrco avec une réserve pour limitation.

Consolider le redressement

Ces résultats sont en avance de plus de 2 milliards d'euros par rapport à la trajectoire, au titre de 2017, fixée par les partenaires sociaux dans l'accord du 30 octobre 2015. Ils restent néanmoins déficitaires et justifient la poursuite des efforts entrepris.

**ENSEMBLE AGIRC-ARRCO
RESULTATS DES OPERATIONS DE RETRAITE**

	2016	2017	EVOLUTION 2017/2016
TOTAL DES RESSOURCES	74 949	77 184	3,0 %
TOTAL DES CHARGES	79 144	80 092	1,2 %
RESULTAT TECHNIQUE	- 4 195	- 2 908	
Résultat financier	1 984	1 419	
Résultat exceptionnel (*dont La Foncière Logement 840 M€)	77	920*	
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	- 2 134	- 569	

A propos des régimes Agirc et Arrco

Ces régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé reposent sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. Ils viennent compléter le régime de base de la Sécurité sociale. L'Agirc et l'Arrco, ce sont 18 millions de salariés qui cotisent avec leurs employeurs (1,7 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs, 12 millions de retraités et près de 78 milliards de retraites versées chaque année. Au 1^{er} janvier 2019, ces deux régimes fusionneront en un seul régime, l'Agirc-Arrco. Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr/ce-qui-change-en-2019

Contact presse Agirc-Arrco

Virginie Belloir 01 71 12 12 49 – 06 99 66 84 94 vbelloir@agirc-arrco.fr | dcpresse@agirc-arrco.fr